

*Question présentée par la députée :*

*M<sup>me</sup> Marjorie de Chastonay*

*Date de dépôt : 17 mai 2021*

## **Question écrite urgente**

**Comment l'Etat de Genève remédie-t-il aux problèmes d'approvisionnement des médicaments ?**

La Suisse est un pays riche avec un des meilleurs systèmes de santé du monde. Pourtant, les difficultés d'approvisionnement se font de plus en plus sentir malgré des mesures prévues par la Confédération.

Ces difficultés d'approvisionnement concernent surtout les médicaments anticancéreux, les médicaments bon marché soumis à ordonnance dont le brevet a expiré, ainsi que les médicaments vendus en faible quantité et les vaccins.

L'impact négatif sur la qualité du traitement représente un risque pour les patients, par exemple par l'abandon ou le début tardif des traitements. Il existe de nombreux génériques sur le marché européen, mais pas en Suisse. Quand un producteur cesse la fabrication d'un médicament pour des raisons économiques, en pharmacie, les alternatives existantes sur le marché européen ne sont souvent pas proposées au patient et seul le médecin prescripteur, à condition de connaître ces alternatives, peut les faire commander. Certains traitements n'existent pas en Suisse et ne sont pas obligatoirement pris en charge par LAMal.

Dans certains cantons, la tendance à autoriser l'exploitation de pharmacies n'ayant pas de capacités de production accentue les pénuries. La Confédération recommande donc de soutenir la création d'infrastructures pour la production d'après une formule dans les pharmacies d'hôpital et les officines. Force est de constater que les pharmacies travaillent de plus en plus sur un principe de gros vendeur avec peu de pharmaciens sur place, et les employés n'ont pas les connaissances ni les moyens de préparer des formules de médicaments. Ceci pousse même certains employés à abandonner leur métier, qui est réduit à la fonction de vendeur.

Une autre mesure proposée par la Confédération consiste à obliger les producteurs, les grossistes, les cantons, les hôpitaux, les pharmacies et les médecins dispensant à procéder à un stockage minimal. Or, dans le canton de Genève, les médecins indépendants, qui sont le plus à même de savoir quels médicaments sont souvent en rupture de stock, n'ont pas le droit de vendre des médicaments, ce qui pénalise encore plus les patients genevois.

Ma question est donc la suivante :

***Est-ce que le département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS) est au courant de ces problèmes et comment compte-t-il y remédier ?***

L'auteure de cette question écrite urgente remercie le Conseil d'Etat de sa prompte réponse.